

## « LA RELATION AVEC LE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION POUR LES PARTICULIERS

Réf. : FIT19A



### MAÎTRISEZ LA RELATION AVEC VOTRE SYNDIC ET OPTIMISEZ LA GESTION DE VOS COPROPRIÉTÉS

**Vous souhaitez réduire vos charges, mieux comprendre la comptabilité et tirer parti des Assemblées Générales ?**

Grâce à une approche claire et pratique, vous découvrirez tout ce qu'il faut savoir pour collaborer efficacement avec votre syndic, sécuriser vos investissements et valoriser durablement vos biens.

## CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

- **Le rôle et les obligations du syndic** (pro, bénévole, coopératif),
- **Comment choisir, challenger ou changer de syndic,**
- **Les particularités des copropriétés neuves et des tantièmes,**
- **La maîtrise des règles de majorité et du fonctionnement des AG,**
- **Lire et analyser la comptabilité** pour détecter anomalies et économies,
- **Stratégies pour valoriser vos lots et anticiper les travaux.**

La relation avec le syndic ne doit pas être subie : c'est un levier pour protéger vos intérêts et maximiser la rentabilité de vos biens.

En suivant cette formation, vous bénéficierez :

- **D'un contenu accessible**, même sans connaissance préalable en copropriété,
- **De cas pratiques concrets** pour comprendre les règles et les appliquer,
- **D'outils et modèles** pour agir dès la fin de la formation.

**Ne laissez rien au hasard !**

Pilotez vos copropriétés avec méthode et reprenez le contrôle de vos charges et décisions.

## OBJECTIFS GLOBAUX PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- **Identifier les missions et limites légales du syndic,**
- **Sélectionner ou remplacer un syndic dans les règles,**
- **Comprendre la répartition des tantièmes et son impact,**
- **Maîtriser la préparation et la conduite d'une Assemblée Générale,**
- **Lire et analyser les documents comptables d'une copropriété,**
- **Mettre en place des stratégies pour réduire les charges et valoriser les biens.**

## THÉMATIQUES

- **Rôle et responsabilités du syndic.**
- **Choisir et changer de syndic.**
- **Copropriété neuve et tantièmes.**
- **Cadre juridique et Assemblées Générales.**
- **Comptabilité et optimisation des charges.**
- **Stratégies patrimoniales et valorisation des lots.**

## « LA RELATION AVEC LE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ »

PROGRAMME DE LA FORMATION

Réf. : FIT19A



### FORMATION INNOVANTE 100% E-LEARNING, QUI ALLIE INTELLIGENCE ET INTERACTIVITÉ

**Durée** : 35 heures (100 % e-learning)

**Objectif** : savoir collaborer efficacement avec son syndic, réduire ses charges et optimiser la gestion de ses copropriétés pour valoriser durablement son patrimoine.

**Programme** : 6 modules

**Vous souhaitez reprendre le contrôle de vos charges de copropriété et mieux comprendre le rôle de votre syndic ?**

Notre formation « **La relation avec le syndic de copropriété** » est faite pour vous.

Grâce à une approche claire et pratique, vous aurez toutes les clés pour agir efficacement, défendre vos intérêts et optimiser la gestion de votre copropriété.

### MODULE 1 - RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU SYNDIC (6h)

- Missions et obligations légales du syndic,
- Typologies : professionnel, bénévole, coopératif,
- Limites de son pouvoir et responsabilités civiles/pénales,
- Relations avec le conseil syndical et les copropriétaires.

> [QCM d'évaluation](#)

### MODULE 2 - CHOISIR ET CHANGER DE SYNDIC (5h)

- Critères de sélection d'un bon syndic,
- Décrypter un contrat de syndic et ses annexes,
- Mise en concurrence : procédure et points de vigilance,
- Comment changer de syndic sans blocages ni conflits.

> [QCM d'évaluation](#)

### MODULE 3 - COPROPRIÉTÉ NEUVE ET TANTIÈMES (6h)

- Particularités à l'achat (VEFA, règlement rédigé par le promoteur),
- Livraisons, réserves et vices cachés,
- Syndic désigné d'office : comment le challenger ?
- Tantièmes : définition, calcul, quote-part des charges et droits de vote,
- Contestation d'une répartition inéquitable et impact sur les décisions.

> [QCM d'évaluation](#)

### MODULE 4 - CADRE JURIDIQUE ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (6h)

- Règlement de copropriété : analyse ligne par ligne,
- Les différentes règles de majorité (simple, absolue, double),
- Travaux votés, refusés, reportés : que faire ?
- Législations récentes (lois ALUR, ELAN, Climat & Résilience),
- Préparer et influencer une Assemblée Générale,
- Utiliser les pouvoirs, déposer une résolution, se faire élire.

> [QCM d'évaluation](#)

### MODULE 5 - COMPTABILITÉ ET OPTIMISATION DES CHARGES (6h)

- Lire les documents comptables (annexes, soldes, relevés),
- Budget prévisionnel, appel de fonds, régularisation des charges,
- Fiscalité et suivi financier des lots,
- Audit des charges par poste et détection des anomalies,
- Négociation de contrats (entretien, ascenseur, énergie...),
- Réduction durable des charges fixes.

> [QCM d'évaluation](#)

### MODULE 6 - STRATÉGIES PATRIMONIALES ET VALORISATION DES LOTS (6h) (NOUVEAU)

- Impact de la gestion de copropriété sur la valeur du patrimoine,
- Anticiper les travaux de rénovation énergétique (DPE, passoires thermiques),
- Plan pluriannuel de travaux : outil de pilotage stratégique,
- Comment éviter la dévalorisation de ses lots par une mauvaise gestion,
- Outils pour investisseurs : rentabilité nette vs charges,
- Cas pratiques : arbitrage entre vente, conservation et travaux.

> [QCM d'évaluation](#)

## COMMENCEZ DÈS AUJOURD'HUI ! Votre copropriété mérite une gestion claire et optimisée...

... pour transformer vos charges en investissements maîtrisés  
et valoriser vos biens.

### CADEAU DE BIENVENUE !



Documents **BONUS**  
à télécharger

**OFFERTS**  
POUR TOUTE INSCRIPTION

**CONNECT e-FORM**  
Boostez vos compétences avec l'innovation digitale



RÉSERVEZ GRATUITEMENT  
ET SANS ENGAGEMENT  
VOTRE 1<sup>ER</sup> RENDEZ-VOUS SUR  
**CALENDLY**

SCANNEZ-MOI !



06 70 74 67 80



contact@connect-e-form.fr



www.connect-e-form.fr

CONNECT E-FORM 16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3 31000 Toulouse – France  
SARL au capital de 100 € – Code APE : 721Z – N° TVA : FR16988093670 – RCS Toulouse  
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° XX XX XXXXX XX auprès du préfet de la région Occitanie.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.